

Préambule

Le Test d'Aptitudes Naturelles (T.A.N. - ISHV) organisé par le Club Français du Chien de Rouge du Hanovre et de Bavière est constitué de quatre exercices destinés à contrôler les aptitudes du jeune chien de Rouge en face de situations correspondant à l'activité pour laquelle sa race a été créée.

Il permet également de confirmer certaines qualités décelées chez ses ascendants.

Le jeune chien doit, en passant ce Test :

- Démontrer si ses aptitudes au travail de chien de Rouge existent (2 exercices)
- Démontrer son équilibre comportemental (2 exercices)

Certaines qualités peuvent se révéler instinctivement (l'innée) d'autres (l'acquis) nécessiteront une préparation pour qu'elles puissent s'exprimer correctement le jour de l'épreuve.

Le TAN - ISHV est obtenu par la réussite des **quatre exercices** qui le composent.

La réussite aux exercices Quête – Pistage – Comportement Devant le Gibier Mort + la Fermeté au coup de feu à obtenir lors de la Dépose donnera au chien de Rouge l'attribution du CARGGB (Certificat d'Aptitudes à la Recherche du Grand Gibier Blessé.). Cette certification ne pourra être délivrée que dans le cadre de l'organisation et la participation effective du chien de Rouge aux quatre exercices du TAN-ISHV.

1) Admission – Organisation.

Le T.A.N. - ISHV est **ouvert** au Chien de Rouge ayant un certificat de naissance L.O.F / Pedigree F.C.I. Le Chien de Rouge du Hanovre et de Bavière devra en principe passer le T.A.N. - ISHV **entre 12 et 24 mois**. Pour des raisons bien motivées, on tolérera que des chiens plus âgés le passent.

Un chien ne peut être présenté plus de quatre fois à cette épreuve de sélection et de Travail.

L'organisation d'un T.A.N. - ISHV est soumise à l'accord préalable du C F C R H B.

L'organisateur du T.A.N. - ISHV aura à charge, la mise en œuvre administrative / pratique et l'intendance générale. L'organisation technique, s'effectue en accord avec le C F C R H B (composition du Jury, des groupes de travail, etc....).

Pour chaque épreuve un **Président du Jury** sera nommé dans le corps des Juges du Club, celui – ci est tenu à l'application du Règlement d'Épreuve et donnera avant l'épreuve le cas échéant, les consignes aux Chefs de Jury et Juges des groupes de travail constitués.

L'Organisateur devra faire parvenir avec diligence les feuilles de notation, les copies des Pedigrees ainsi que le bilan de l'épreuve au Président du C F C R H B. Trois chiens au minimum à douze chiens répartis dans trois groupes de travail pourront être inscrits par épreuve., **En cas de force majeure et pour permettre la tenue de l'épreuve, le nombre de chiens inscrits pourra être ramené à deux chiens au minimum.**

Lorsque les conditions générales d'organisation sont maîtrisées l'inscription de + de 12 chiens peut être autorisée. Lorsque 5 chiens sont inscrits, un seul groupe de travail sera en principe constitué, **sauf cas échéant, pour le TAN- ISHV organisé le jour précédant l'A.G.O.**

L'ordre de passage des chiens sera tiré au sort en début d'épreuve dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Le jour de l'épreuve, les conducteurs devront avoir en leur possession les documents suivants :

- Le C N / Pedigree du chien de Rouge
- Le carnet de vaccination à jour,
- Le Carnet de Travail « Chasse » de la SCC / CTTCR
- La Licence Travail SCC de l'année en cours.

Les frais d'engagement à l'épreuve ne seront pas remboursés lorsque le désistement intervient après la date limite d'inscription.

L'épreuve ne peut avoir lieu en temps de neige.

Les Juges, sont tenus à l'application du présent Règlement dans sa forme et dans l'esprit.

2) Principe de l'Épreuve.

Le chien de Rouge devra lors de sa présentation et des quatre exercices, démontrer sa stabilité comportementale. Les chiens de Rouge excessivement peureux, agressifs ou hors contrôle de leur conducteur ne peuvent concourir ou être reçus au TAN-ISHV. Le cas échéant, cela devra être rapporté sans faute par le chef du Jury, sur la feuille de notation.

Les spectateurs seront admis à suivre le travail à la longe en nombre raisonnable et se tiendront discrètement en arrière à une distance définie par les juges. La présence d'autres chiens durant l'exercice est interdite.

Le T.A.N. - ISHV est constitué des exercices suivants :

- a - Le Travail à la longe. Aptitudes au Travail : Percant, Volonté, Concentration
- b - La Quête.
- c - La Dépose / fermeté au coup de feu
- d - Le Comportement du chien devant le gibier mort. Équilibre & Caractère (Assises pour l'élevage)

a) Le Travail à la longe.

Il constitue l'essentiel du T.A.N. - ISHV et s'effectue sur une piste artificielle qui aura une longueur d'environ **1000 mètres** et sera posée **uniquement** à l'aide de semelles traceuses équipées avec des **pieds de sanglier**.

Les pieds et la cape utilisés en bout de piste proviendront **obligatoirement du même animal**.

La piste sera âgée de **20 à 22 heures maximum** et comprendra 3 crochets à 90° maximum.

Dans le tracé de la piste trois reposées simulées seront créées et devront être montrées par le chien et signalées par le conducteur. Celles-ci seront **bien marquées et grattées avec les semelles traceuses** et contiendront **principalement des soies**. Ces reposées ne seront pas placées à l'endroit d'un crochet **mais env. 80 m après celui-ci**. Le travail s'effectuera obligatoirement à la longe. Celle-ci aura une longueur minimum de 6,50 m. Sur ordre de son conducteur longe en main, le chien devra suivre la piste ; il ne devra pas travailler le nez haut, en cherchant à éventer le gibier, mais au contraire, accomplir sa tâche méticuleusement, le nez au sol.

b) La Quête.

À l'instar de la quête du limier qui vise à détourner un animal au matin d'une chasse, la « quête » du Chien de Rouge consiste à repérer la voie d'un animal blessé et à montrer au conducteur les indices que cet animal a laissé derrière lui.

Dans le cadre du T.A.N-ISHV, le contrôle de l'aptitude à la quête se déroulera de la façon suivante : Le conducteur sera mis dans une situation de contrôle de tir. L'emplacement du tireur (N° de piste) ainsi que l'angle de tir (env.45°) seront balisés. Aucune indication sur le sens de fuite ne sera donnée. Sur ordre de son conducteur, le chien (tenu à la longe mi-déployée) devra quêter le nez au sol à partir de l'emplacement du tireur et trouver ainsi l'Anschuss (emplacement du gibier au moment du tir, comprenant des indices provenant des pieds ou de la cape utilisés : **soies**, esquilles d'os,) qui sera situé à 35 mètres environ de l'emplacement du tireur. Le conducteur ne devra pas précéder le chien dans la zone de quête, de même aucune autre personne (**en dehors et au besoin le chef de Jury**) ne doit y pénétrer avant que le conducteur signale l'anschuss ou le départ de la piste. Il est accepté que le chien empaume la voie de fuite sans montrer les indices toutefois le cas échéant cela doit être clairement annoncé par le conducteur. La notation de la quête tiendra compte de cette

situation, en fonction du travail de quête effectif ayant pu être contrôlé. Le temps imparti pour cet exercice est de **15mn**.

c) La Dépose du chien et sa fermeté au coup de feu.

Par cet exercice de **stabilité comportementale** le chien doit démontrer, qu'il est, hors de vue de son **conducteur** : calme, équilibré nerveusement et qu'il n'a pas peur du coup de feu. **Bien que conditionné, cet exercice n'a pas à être considéré et apprécié comme de l'obéissance imposée.**

Le chien doit être déposé, **couché « ventre au sol »** jusqu'à l'éloignement du conducteur hors de la vue du chien. Dans le cas contraire le chien ne sera pas considéré comme déposé et le conducteur sera invité par les juges à redéposer le chien. **Une décote de la note peut sanctionner cette situation.**

Le conducteur pourra déposer son chien de Rouge libre, muni ou non de son collier ou s'il le souhaite, pourra l'attacher et ceci uniquement au moyen de la longe de travail à un arbre ou à un objet de son choix (habit ou sac à dos, par exemple). Dans ce cas, **un jeu de longe de 3 mètres sera laissé au chien.**

Une fois le conducteur éloigné hors de la vue du chien, celui-ci ne doit pas s'énerver, gémir d'impatience ou ce qui est définitivement éliminatoire aboyer voire essayer de sectionner la longe ou être pris de panique au coup de feu.

Le chien a le droit de s'asseoir mais doit conserver son calme, surtout à l'instant où un coup de feu est tiré à la carabine de chasse. **Le fait de se mettre debout ne sera pas éliminatoire mais pourra être fortement sanctionné si le chien montre des signes de panique, peurs.** Il ne quittera sa place qu'au moment où son conducteur viendra le rechercher.

La durée de cet exercice sera de **20 minutes**.

La réussite à cet exercice permettra au chien de Rouge, l'attribution de la « fermeté au coup de feu » ce qui sera spécifié dans son carnet de Travail.

d) Le comportement du chien devant le gibier mort. (CDGM)

Cet exercice doit mettre en priorité, l'évidence que le jeune chien n'a pas peur du gibier.

Cette appréciation sera effectuée principalement lors de l'arrivée et de la prise de possession de la cape en bout de piste. Le Chien de Rouge ne doit pas entamer le gibier retrouvé ni essayer de s'offrir la curée. Néanmoins, le fait de piller (**sans être encouragé**) par passion de la chasse, ne sera pas considéré comme une faute. Il sera apprécié que le chien de Rouge **sans incitation de son conducteur considère le gibier comme une « proie » qu'il s'est approprié.**

3) Évaluation.

Les 4 exercices (a, b, c, d) permettront au chien d'obtenir les notes suivantes :

Excellent	= 9	Suffisant	= 4
Très bon	= 8	Suffisant -	= 3
Très bon -	= 7	Médiocre	= 2
Bon	= 6	Insuffisant	= 1
Bon -	= 5	Prestation nulle	= 0

Les différentes notes seront inscrites dans des cases présentées de la manière suivante :

3	3	3	3
a	b	c	d

Le chien devra avoir obtenu pour réussir le T.A.N :

- au minimum la note 3 (Suffisant -) dans les cases a b c d

Pour mémoire, la note 4 est nécessaire au travail à la longe (a) pour que le chien puisse être admis en classe Travail lors de la Nationale d'Élevage ou en Exposition.

En plus de la notation en 4 chiffres, le jury rendra compte, dans un bref rapport écrit, de l'impression d'ensemble que lui laisse le chien. Ce rapport portera notamment sur la personnalité du chien, son équilibre nerveux et la valeur globale de sa prestation en tant que Chien de Rouge. On y mentionnera plus particulièrement tous les signes d'une éventuelle déficience d'ordre héréditaire (tant sur le plan de la morphologie, que sur celui du comportement). Il faudra y noter aussi les remarques concernant l'influence du conducteur sur son chien, dans la mesure où ces remarques revêtent une certaine importance pour le jugement du chien considéré isolément.

4) Enregistrement des résultats.

L'échec comme la réussite seront, avec le détail des notes et de l'appréciation d'ensemble, consignés dans le fichier de travail du Club **et seront annotés dans le carnet de Travail SCC.**

En cas de réussite, on remettra au conducteur le diplôme correspondant (TAN- ISHV ou CARGGB) mentionnant le détail des notes obtenues.



PRECISIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT

Dans l'ordre des exercices du T.A.N - ISHV

Les notations seront attribuées selon le barème d'évaluations du T A N - ISHV

1) La Quête : Note b (notation minimale : 3)

Pour permettre une bonne appréciation de cet exercice, l'organisateur situera l'Anschluss artificiel dans un milieu ouvert (futaie, clairière) l'angle de tir doit être balisé. L'Anschluss, est l'emplacement ou le poseur équipé des semelles piétine et marque d'une ruade le sol tel un animal accusant une balle. A cet emplacement, seront rajoutés les indices, surtout de la soie de manière visible mais sans exagération. Les indices à l'Anschluss proviendront du même animal dont on aura utilisé les pieds pour tracer la piste. Il est laissé aux Juges le soin d'entreprendre cet exercice, en tenant compte des données transmises par l'organisateur. **Lors de cet exercice, le conducteur est en droit de se retourner pour s'orienter à l'aide des balises marquant l'angle de la zone de quête ce qui doit lui être précisé par le chef du Jury. Les juges tiendront compte des différentes situations pour asseoir la notation de l'exercice de quête**

Aucun rappel ne peut être imputé dans cet exercice à la notation du pistage avant que le chien n'ait trouvé l'anchuss ou **empaume la voie de fuite clairement annoncé par le conducteur.**

Temps imparti : 15mn

2) Le travail à la longe : Note a (notation minimale : 3)

a) Pose des pistes.

Lors de la pose des pistes, la supervision d'un Juge est **fortement recommandée**, plus particulièrement lorsque l'organisateur n'est pas rompu à l'exercice.

Les pieds utilisés dans les semelles traceuses proviendront d'un sanglier de 45 kg de poids vif environ. L'emploi de pieds décongelés est autorisé. Pour assurer une décongélation totale avant emploi, ces pieds seront retirés du congélateur 40h auparavant.

Les 4 pieds du même sanglier pourront être utilisés pour la pose de **deux à trois pistes de travail au maximum**, la cape correspondante sera posée en bout de piste. Dans les terrains à fortes déclivités l'emploi de semelles traceuses du type Wasgau sont autorisées.

Lors d'un T.A.N. avec quatre / huit chiens, l'organisateur devra être en possession :

- Le jour de la pose des pistes de 4/ 8 paires de pieds. (deux / quatre capes de sangliers)
- Le jour de l'épreuve : les capes avec la hure seront posées en bout des pistes, la hure étant légèrement surélevée et orientée pour faire face au sens d'arrivée du chien

b) Travail à la longe.

Après avoir pris connaissance des indices, le chien, sur ordre de son conducteur, doit empaumer la voie du gibier blessé. Si lors de la quête :

- Le chien empaume en erreur une voie annoncée de fuite par le conducteur celui-ci sera ramené dans la zone de quête pour reprendre celle-ci. La notation au pistage sera pondérée à la baisse au travers des sous - notations « sûreté du travail » et « collaboration conducteur/chien ».
- Le chien empaume la voie de fuite, le conducteur dans le doute, annonce retourner dans la zone de quête. Comme il n'est pas souhaitable que l'erreur du conducteur soit pénalisante pour le chien, les juges lui clarifieront rapidement la situation et l'inviteront à poursuivre le pistage. Toutefois, la notation au pistage sera pondérée à la baisse au travers de la sous - notation « collaboration conducteur/chien ».

Lorsque le chien tombe et demeure en défaut, le chef du jury, rappellera le conducteur afin qu'il remette son chien sur la voie. Il a droit à deux rappels, **le troisième étant éliminatoire.**

Il est permis au conducteur, après l'avoir signalé aux juges :

- de prendre les devants
- de faire les arrières
- de déposer momentanément son chien
- de baliser ses arrières et les reposées

Durant le travail la longe, le conducteur ne cherchera pas sciemment les étiquettes de balisage. Dans le cas contraire, il lui sera fermement demandé de se concentrer sur le travail du chien.

Il est précisé que le travail à la longe prend fin à vue du gibier ou manifestation olfactive correspondante avant la prise de possession de l'animal.

Lors de l'évaluation, le temps mis pour effectuer la recherche **se doit d'être relevé sans être déterminant**. Si la prestation d'un chien s'avère réellement insuffisante, les juges peuvent l'éliminer à tout moment. Toutefois l'élimination doit intervenir pendant le travail et non au terme de celui-ci.

3) Le comportement du chien devant le gibier mort : Note d (note minimale : 3)

Le chien devra **prendre contact** de l'animal en bout de piste naturellement et sans crainte.

Un chien de Rouge qui montre des signes évidents de peur du gibier et reste à distance sans prendre contact avec la cape est éliminée. (10 mn maximum)

Si le chien montre de l'appréhension, il peut être demandé au conducteur de libérer le chien de sa botte pour permettre l'approche en libre. L'exercice est considéré réussi lorsque le chien prend contact avec sa proie. Dans cette phase finale, le conducteur ne peut ni précéder son chien en direction de l'animal ni encourager son chien de manière remarquée. Le chef du jury veillera à tenir les suiveurs à distance et à faire respecter le silence. Les juges pourront sur place et au besoin après quelques minutes laissées au chien, tester son degré d'intérêt au gibier hors de vue de son conducteur.

4) La Dépose & Fermeté au coup de feu : Note c (note minimale : 3)

Seuls participent à la dépose les chiens ayant réussi les trois exercices précédents. (Quête, Pistage, CDGM).

La dépose sera effectuée selon les groupes constitués initialement ou recomposés (cas de fort échec lors des exercices précédents).

Une organisation fonctionnelle et maîtrisée par le Jury doit s'imposer. Dans la mesure du possible, pour les chiens déposés « centralement » on demandera au x conducteur s de se positionner perpendiculairement à la ligne de dépose afin qu'ils puissent au besoin récupérer / rejoindre leur chien, sans dérangement supplémentaire aux autres chiens déposés.

Les chiens ayant un comportement ne permettant pas de valider l'exercice de la dépose mais ne provoquant pas de perturbation sonore vis à vis des autres candidats resteront à leur place de dépose.

Leur comportement lors du tir pourra valider leur fermeté au coup de feu et permettre l'acquisition du CARGGB. Les juges feront toute diligence pour qu'un chien émettant jappements, plaintes ou aboiements soit retiré le plus rapidement possible ou que son conducteur le rejoigne et reste avec lui pour l'apaiser et le mettre au silence, sans toutefois le maintenir à sa place à l'aide de ses bras. Dans ces circonstances, le conducteur doit laisser son chien qui reste attaché avec la longe, libre de ses mouvements.

Un coup de feu (par groupe) sera tiré à la carabine de chasse, après environ 10 minutes de dépose. Durée totale de l'exercice : **20 minutes**.

Le temps imparti est décompté dès que le chien est déposé et le conducteur hors de vue de celui-ci. Les conducteurs se tiendront à distance et hors de vue des chiens. Afin de ne pas perturber l'exercice, aucun accompagnateur ne sera toléré. Les Juges sont tenus à l'application ferme de cette directive.

Il est précisé que le « tireur » sous la responsabilité de l'organisateur, doit être en possession de son permis de chasse validé et de l'assurance chasse responsabilité civile sans limitation de somme.

6) Commentaire des Juges.

A la fin du travail à la longe, le chef du jury, fera un bref commentaire du travail réalisé par le chien de Rouge à l'attention du conducteur et des spectateurs.

7) Notation - Rappel.

- **a = Travail à la longe**
- **b = Quête**
- **c = Dépose du chien & Fermeté au coup de feu**
- **d = Comportement devant le gibier mort**

Notation minimale pour réussir le T.A.N.

a b c d

3	3	3	3
---	---	---	---



Critères d'évaluation du T.A.N. - ISHV

A) Evaluation du travail à la longe :

1) Facteurs influençant le travail :

a) âge de la piste : piste artificielle (20 - 22 heures)

b) météo :

Temps très chaud, vent sec, fort ensoleillement direct, pluie battante, gel.....: Difficile
 Temps sec, couvert, rosée, pluie fine.....: Normal
 Temps frais, humide.....: Facile

c) sol, végétation :

Sol nu (sans végétation), sec, tapis d'aiguilles.....: Difficile
 Sol sec, avec de la végétation basse - caillouteux.....: Normal
 Sol humide, avec une végétation arrivant à la hauteur du nez du chien, aspérités rocheuses en surface.....: Facile

d) voies de change et autres difficultés :

Nombreuses voies de change fraîches, contact gibier à vue.....: Difficile
 Indice et densité du gibier moyenne.....: Normal
 Indice et densité du gibier faible.....: Facile

2) Travail à la longe :

Son évaluation est laissée à l'appréciation du Jury, qui tiendra compte de faits particuliers créant des difficultés fortuites pouvant perturber le chien lors du pistage.

- Pour la notation 9, le travail de pistage doit être de grande qualité dans sa précision et **exécution à fortiori si le chien ne se soucie pas des animaux vu par corps**. Les trois reposées devront être indiquées par le chien.
- Si un rappel est donné : la notation maximale ne peut excéder 7 à condition que le travail global soit de qualité
- Si deux rappels sont donnés : la notation maximale ne peut excéder 5 à condition que le travail global soit satisfaisant.
- **Notation. Minimale : note a = 3**

B) Évaluation de la Quête :

Le chien recherche de manière méticuleuse et constante les indices le nez au sol
montre ces derniers et empaume la voie: **Excellent 9**

Le chien recherche le nez au sol les indices et indique ces derniers ou empaume la piste
(annoncé par le conducteur).....: **Très bon 8 - 7**

Le chien se comporte comme ci-dessus, mais de manière moins concentrée.....: **Bon 6 - 5**

Quête peu maîtrisée, manque comportemental à la recherche d'indices, le chien lève
souvent le nez: **Suffisant 4 - 3**

Même incité par son conducteur, le chien manifeste peu d'intérêt ne trouve
ni l'anschluss ni la voie de fuite, dépasse le temps imparti (15mn): **Médiocre / Insuffisant**

Notation minimale : Note b = 3

C) Évaluation de la Dépose du chien de Rouge & Fermeté au coup de feu:

Le chien est déposé libre, ventre au sol sur le sol nu sans son collier ou équipement de son maître.,
Il reste déposé, calme tout au long de l'exercice et stoïque au moment du coup de feu : **Excellent 9**

Le chien est déposé libre avec son collier ou / et un objet du conducteur (veste, longe).
Il reste déposé, même au moment du coup de feu..... : **Très bon 8-7**

➤ Un chien déposé libre où attaché qui se met assis **perd 1 point.**

➤ Un chien déposé attaché au moyen de sa longe ne peut qu'obtenir la note maximum de 6.

Le chien est déposé au moyen de sa longe, reste calme durant la durée de l'exercice et au moment
du coup de feu..... : **Bon 6 - 5**

Le chien est déposé attaché. Il se comporte comme ci-dessus, de manière moins calme,
s'assied, se lève, se déplace par intermittence sans tendre la longe ni montrer de signe de panique.
Légère réaction au coup de feu.....: **Suffisant 4 - 3**

Le chien se comporte comme ci-dessus, mais manifeste une certaine agitation,
tire sur la longe, se met à gémir, instable au coup de feu.....: **Médiocre 2**

Le chien ne se laisse pas déposer, tire sur la longe pour rejoindre son maître,
aboie, coupe la longe avec les dents, montre des signes de peur évidents au
coup de feu, manque d'équilibre et de stabilité psychique..... : **Insuffisant**

Notation minimale : Note c = 3

D) Évaluation du comportement du chien de Rouge devant le gibier mort :

Le chien ne manifeste **aucune méfiance** à l'approche et à l'égard du gibier en bout de piste.
Il ne l'entame pas, prend directement **sans qu'on l'y incite** possession de la cape en bout de piste
qu'il considère comme sa proie.....: **Excellent 9**

Le chien ne manifeste aucune méfiance à l'égard du gibier et en prend possession.

Montre un intérêt marqué mais de manière plus modérée.....: **Très bon 8 - 7**

Le chien manifeste un temps d'approche à l'égard du gibier. Montre de l'intérêt pour le

gibier, légère tendance à entamer le gibier mort..... : **Bon 6 - 5**

Le chien se comporte comme ci-dessus, montre une certaine méfiance et peu d'instinct

de possession du gibier, tendance à entamer : **Suffisant 4 - 3**

Le chien ne montre aucun instinct de possession et manifeste à l'égard du

gibier mort une méfiance certaine: **Médiocre 2**

Le chien montre qu'il a réellement peur du gibier et n'en prend pas possession dans le temps

imparti (10 mns):..... : **Insuffisant**

Notation minimale : Note d = 3

MODALITÉS PERMETTANT DE REPRÉSENTER UN CHIEN LORS D'UN ÉCHEC A LA DÉPOSE :

- En cas de réussite (notation minimale acquise) aux exercices de Quête (B), de Pistage (A), de Comportement devant le gibier mort (D) et d'échec lors de la Dépose (C) d'un TAN du CFCRHB il est donné la possibilité de repasser uniquement l'exercice de Dépose (C) dans le cadre d'un autre TAN - ISHV du CFCRHB afin de le valider en totalité. Les notes validées pour les exercices A, B et D sont maintenues et restent acquises jusqu'au 31 décembre de l'année civile suivant l'année du premier échec à l'exercice de la Dépose. Le carnet de Travail sera annoté en conséquence avec les notes obtenues suivi de la mention « échec Dépose ».
- La validation définitive et totale du TAN-ISHV du CFCRHB par la SCC est subordonnée à la validation de l'exercice de la Dépose (note C) avant le 31 décembre de l'année civile suivant l'année du premier échec à l'exercice.
- L'exercice de Dépose pourra être réitéré un maximum de **3 fois** après un premier échec. La validation d'une présentation itérative ne pourra se faire que dans le cadre d'un TAN - ISHV organisé par le CFCRHB.

ORGANISATION PRATIQUE :

- La demande de réitération de l'exercice de la Dépose par un candidat est subordonnée à la possession de la Licence Travail **annuelle** de la CTTCR et à l'accord préalable de l'organisateur de l'épreuve.
- Participent prioritairement à l'exercice de la Dépose les chiens inscrits initialement au TAN – ISHV du jour et qui ont réussi les exercices A, B et D. Viennent s'adjoindre le ou les candidats réinscrits. (1 juge par chien).
- En fonction du nombre de candidats et de juges disponibles plusieurs sessions d'exercice de la Dépose peuvent être organisées lors d'un même TAN. - ISHV